

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3442**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -  
Programmation 2012 - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon  
habitat - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire  
urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 9 juillet 2012****Décision n° B-2012-3442**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et de sa convention locale d'application pour Saint Genis Laval, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées depuis 2004 sur les quartiers des Collonges et des Barolles.

Les 3 actions engagées sur 2012 dans le cadre de la GSUP répondent aux objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie par des actions de sur-entretien des espaces extérieurs et des parties communes,
- poursuivre le partenariat engagé dans une démarche de qualité pour favoriser le repérage des dysfonctionnements et la réactivité d'intervention,
- renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants,
- améliorer le respect du cadre de vie par la mise en œuvre de mesure de communication et de sensibilisation en direction des habitants.

Pour l'année 2012, le coût global des opérations GSUP présentées est estimé à 103 901 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 37 500 € ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le programme de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Saint Genis Laval pour l'année 2012 ;

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 37 500 € nets de taxes au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat ;

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'OPH Grand Lyon habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 65737 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.**